

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - FRANCHELIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSÉ Thomas - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle - RUIZ Gérard

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Etienne - FLAMANT Patrick

Absent(s) : /

Procuration(s) : 1 (FLAMANT Patrick à BERTHELOT Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 13 septembre 2016

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 25 juillet 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 26 septembre 2016

Madame le Maire – Martine GABEURE




DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2016.

Approbation : 10 + 1

I – COUPE DE BOIS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2017 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après,
- 2 - précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation.

COUPES A MARTELER

Parcelle	Canton	Surface	Nature de la coupe	Destination
8	Grands Communaux	2.22 ha	Taillis sous Futaie	Délivrance

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Gérard RUIZ
- M. Bruno PARISELLA
- M. Patrick FLAMANT

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

II - ACHAT VEHICULE – SERVICE TECHNIQUE

Jean-Pierre BERTHELOT, 1er Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule C15 du service technique pour des raisons de sécurité.

Il précise qu'après différentes recherches, le véhicule « KANGOO Utilitaire » paraît le mieux adapté aux différentes activités du service.

Le coût de ce véhicule est de 7 646,96€ T.T.C. avec différentes options qu'il détaille.

Après concertation, le Conseil Municipal valide le devis présentés par Jean-Pierre BERTHELOT pour un montant total de 7 646,96€ T.T.C.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

III – GROTTES

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'effectuer une commande de peluches BALMY pour les besoins de la boutique des Grottes de La Balme en 2017.

En effet, afin d'être livré et facturé courant mars 2017 (achat intégré au budget "fonctionnement 2017"), il est impératif de valider la commande le plus rapidement possible (1 200 exemplaires minimum pour valider la commande - un délai d'environ 6 mois est nécessaire pour la fabrication et la livraison de ce produit).

Coût : 5 340,00€ HT (6 408,00 € TTC). La peluche revient à 4,45€ HT.

Après délibération, le Conseil municipal valide la commande de peluches BALMY pour l'année 2017 auprès de la société CDATEC pour un montant de 5 340,00€ HT (6 408,00 € TTC), et précise qu'il ne sera pas nécessaire de délibérer pour les prochaines commandes tant que le prix d'achat de 4,45€ HT par peluche BALMY sera appliqué.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IV – TRANSFERT AUTOMATIQUE COMPÉTENCE PLU

La loi du 24 mars pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) prévoit, dans son article 136, le transfert automatique au 27 mars 2017 de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales » aux communautés de commune et communautés d'agglomération, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents la date du transfert.

Concrètement, cette loi transfère l'ensemble des compétences communales en matière de documents d'urbanisme aux communautés de communes. La commune n'aura plus la possibilité de gérer son propre bâti et patrimoine. Elle sera alors dépossédée de ses compétences en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Après concertation, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme », de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

V – ABRIBUS – RD65i

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée un devis pour un montant de 2 000€ HT (2 400,00€ TTC) correspondant à la réparation de l'abribus situé sur la RD65i vers l'ancienne école.

Courant juillet dernier, un jeune conducteur a détérioré l'abribus à la suite d'une mauvaise manœuvre avec son véhicule. Étant jeune conducteur et son véhicule étant hors d'état d'usage et afin de lui éviter des frais supplémentaires au vu de son jeune âge, il est proposé à l'assemblée d'accepter, sur la base d'une reconnaissance de dette du jeune homme en date du 28 juillet 2016, le remboursement de ces frais soit 2 400,00€ TTC par l'émission d'un titre de recette à son encontre.

Après concertation, le conseil municipal valide la proposition de Sandra GOULAUX.

Pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

VI – PERSONNEL COMMUNE

Vanessa ADAMOLI, nouvelle employée de l'école en contrat aidé depuis le 22 août dernier est subventionnée par l'état en partie. Il a été constaté qu'il manquait des heures et principalement pour l'entretien des locaux communaux.

Martine GABEURE, Maire, propose aux élus d'augmenter le contrat CAE de 6 heures hebdomadaires, soit de passer de 26h00 à 32h00 par semaine.

Après concertation, le conseil municipal accepte d'augmenter le poste de Vanessa ADAMOLI – Contrat CAE – à 32h00 par semaine.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 21h30